DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 20 Novembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Treize Novembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo – Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre de l'ORT (Tranche 1).

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Michel COLONNA, Thierry GIRASCHI à François-Joseph SCANAVINO, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Patrick-François SANTINI à Christopher CRISPO, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 relatif aux fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo (CCSVT) sollicitant le versement d'un fonds de concours ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 8 septembre 2026 ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo a engagé des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de la Commune de Propriano, dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) – Tranche 1 pour la CCSVT.

Ces travaux sont menés de manière coordonnée avec la Collectivité de Corse et la Commune de Propriano au titre de la requalification de la voirie.

L'état de vétusté avéré des réseaux existants et l'obligation d'engager ces travaux parallèlement à la programmation des propriétaires de la voirie.

Le montant total des travaux attribués au groupement SAS Roch Leandri BTP – Castellani BTP, s'élevant à 513 971.70 € H.T, constituant le montant total de l'autofinancement de la CCSVT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du fonds de concours octroyé ne peut excéder la moitié de l'autofinancement, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le principe de versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo pour le financement partiel des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable (ORT-Tranche 1, pour la CCSVT).**
- **FIXE le montant de ce fonds de concours à la somme de 256 985.85 €, correspondant à 50% du montant total de l'autofinancement des travaux (513 971.70 € H.T).**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de fonds de concours à intervenir avec la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo, fixant les modalités précises de versement de cette participation.**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2027.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-087-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026

Fait à PROPRIANO, le 20 novembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

MAIRIE DE PROPRIANO ★ CORSE DU SUD ★

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER